

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la durée théorique de scolarisation dans l'enseignement ordinaire de plein exercice est de douze ans. Une proportion importante d'élèves ne suit pas cette trajectoire. En 2015-2016, 14 % des élèves de l'enseignement ordinaire primaire sont en retard scolaire<sup>1</sup>. C'est le cas de 48 % des élèves qui fréquentent l'enseignement ordinaire secondaire de plein exercice<sup>2</sup>. Ces proportions ont évolué dans le temps, notamment en raison de certaines modifications de la structure de l'enseignement. Des différences s'observent également selon le sexe et les formes d'enseignement choisies.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, un enfant entre en première année primaire l'année civile durant laquelle il atteint six ans. Après un parcours de douze ans, il devrait, en théorie, sortir de l'enseignement secondaire l'année de ses dix-huit ans. C'est loin d'être le cas le plus fréquent : sur l'ensemble du parcours, un pourcentage important d'élèves présente un retard scolaire.

#### Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice en 2015-2016 (fig. 10.1)

Le pourcentage d'élèves à l'heure diminue de manière quasi linéaire dès la troisième maternelle<sup>3</sup> (M3). En cinquième et sixième années primaires (P5 et P6), près de 20 % des élèves sont en retard scolaire. En première secondaire (S1), le taux de retard s'élève à 29 %. Il est encore plus important en deuxième (36 %). En cinquième année, ce sont plus de 60 % des élèves qui ont dépassé l'âge légal de scolarisation.

On note un taux de retard moins important en sixième primaire. Cela peut s'expliquer par le fait que dans l'enseignement primaire, la durée théorique de scolarisation est de six ans, mais peut atteindre sept, voire exceptionnellement huit ans<sup>4</sup>. Ainsi, un certain nombre d'élèves quittent prématurément la cinquième ou même la quatrième primaire pour entrer en première secondaire.

De même, la diminution du retard scolaire entre la cinquième et la sixième année secondaire de plein exercice peut s'expliquer par les départs vers la formation ou l'enseignement en alternance et les abandons, principalement pour des élèves ayant atteint l'âge de dix-huit ans, limite de l'obligation scolaire.

#### Évolution du taux de retard scolaire par sexe, dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire de plein exercice de 2006-2007 à 2015-2016 (fig. 10.2)

En 2015-2016, 14 % des élèves de l'enseignement ordinaire primaire sont en retard scolaire. C'est le cas de 48 % des élèves qui fréquentent l'enseignement ordinaire secondaire de plein exercice. On note une légère baisse du taux de retard à partir de 2009-2010 en primaire et de 2011-2012 en secondaire.

Depuis dix ans, invariablement, les garçons sont plus nombreux à être en retard que les filles et cette différence se maintient durant le parcours scolaire. En 2015-2016, cette différence est de 2,4 points de pourcentage en primaire et de 8,3 points de pourcentage en secondaire.

#### Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire de plein exercice de 2006-2007 à 2015-2016 (fig. 10.3)

Les années d'études charnières durant lesquelles se produit un retard scolaire important sont analysées dans ce graphique : début et fin de primaire (en P1 et en P5), premier degré de l'enseignement secondaire (S1 et S2), et début des deuxième et troisième degrés (S3 et S5), moments d'orientation scolaire.

En 2015-2016, 7 % des élèves sont en retard en première primaire et 19 % en cinquième primaire. Ce taux de retard a tendance à baisser.

En dix ans, le taux de retard scolaire le plus élevé en première et deuxième années du secondaire s'observe en 2011-2012 (40 %). Depuis lors, une diminution s'opère pour atteindre, en 2015-2016, 29 % en première année et 36 % en deuxième année. En troisième année secondaire, le taux de retard scolaire a dépassé les 50 % depuis 2007-2008, avec un pic de 54 % en 2011-2012. Une légère baisse s'est ensuite amorcée pour atteindre 50 % en 2015-2016. En cinquième année, le retard scolaire se stabilise autour de 61 % depuis sept ans.

#### Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice selon la forme et le sexe en 6<sup>e</sup> année primaire, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années secondaires en 2015-2016 (fig. 10.4)

La structure du retard scolaire varie en fonction des formes d'enseignement fréquentées. Le taux de retard en troisième s'élève à 26 % dans la forme générale, à 87 % dans le professionnel, à 76 % dans le technique de qualification et à 54 % dans le technique de transition. C'est dans la forme professionnelle que le taux de retard de deux ans et plus est le plus élevé. Cela signifie que parmi les élèves de troisième professionnelle, 18 % sont âgés de 17 ans ou plus. En cinquième professionnelle, un tiers des élèves ont 19 ans ou plus. Les filles sont plus nombreuses à être à l'heure que les garçons, sauf dans la forme professionnelle. Les taux de retard progressent encore en cinquième année. Sur base de la distribution des retards scolaires, on peut conclure qu'un phénomène de relégation apparaît à l'entrée du deuxième degré, moment de l'orientation, et se renforce à l'abord du troisième degré, moment de confirmation de la section et de la forme choisies.

1 Il s'agit ici d'une mesure d'un retard par rapport à l'âge légal de la scolarisation et non pas par rapport à l'apprentissage. Ainsi, un enfant maintenu en maternelle à six ans et entrant en première primaire l'année où il atteint sept ans est considéré en retard scolaire durant toute sa scolarité même si celle-ci se passe sans redoublement. C'est ainsi qu'un élève sera dit « à l'heure » s'il a au plus l'âge légal de scolarisation dans l'année d'études où il se trouve, sinon il sera dit « en retard scolaire ».

2 Les élèves qui fréquentent une septième année et le quatrième degré ne sont pas comptabilisés.

3 En troisième maternelle, le taux de retard est le rapport (%) entre le nombre d'élèves de six ans et plus inscrits en maternel et le nombre d'élèves âgés de cinq ans et plus inscrits en maternel.

4 Cf. Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14/03/1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2006) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

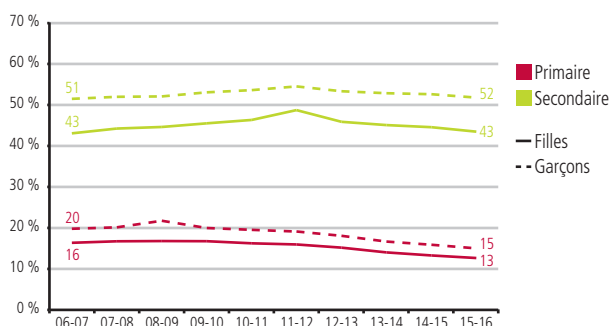
## 10.1 Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice en 2015-2016



- À l'heure
- Retard d'un an
- Retard de deux ans et plus

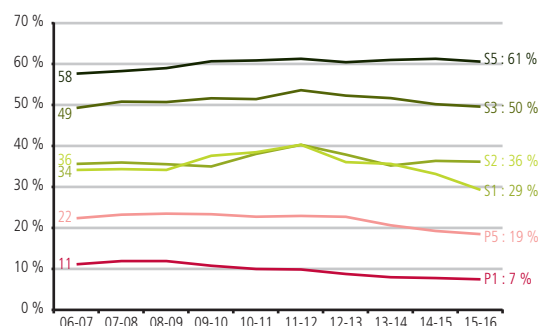
En 4<sup>e</sup> année de l'enseignement primaire ordinaire (P4), 84 % des élèves sont à l'heure, 13 % en retard scolaire d'un an et 2 % en retard de 2 ans et plus.  
En 4<sup>e</sup> année du secondaire ordinaire (S4), 46 % des élèves sont à l'heure, 29 % sont en retard scolaire d'un an, 25 % en retard de 2 ans ou plus.

## 10.2 Évolution du taux de retard scolaire par sexe dans l'enseignement ordinaire de plein exercice de 2006-2007 à 2015-2016



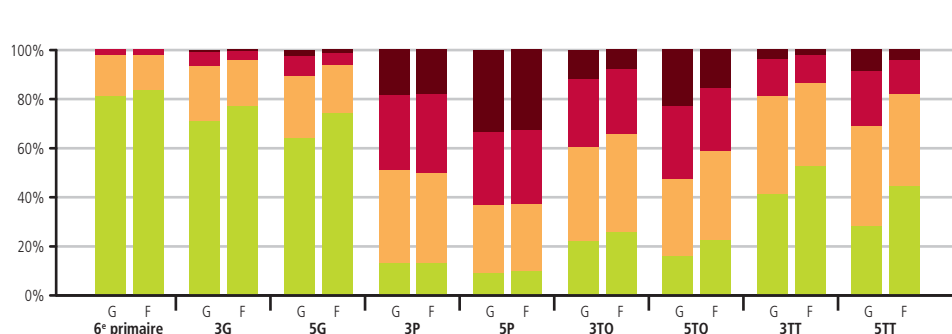
En 2015-2016, dans le primaire, 15 % des garçons et 13 % des filles sont en retard scolaire d'au moins un an ; dans le secondaire, ce sont 52 % des garçons et 43 % des filles qui sont en retard scolaire d'au moins un an.

## 10.3 Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire de plein exercice de 2006-2007 à 2015-2016



En 2015-2016, 7 % des élèves de 1<sup>re</sup> année primaire (P1) sont en retard et 19 % le sont en 5<sup>e</sup> primaire (P5) ; dans le secondaire ordinaire (toutes sections confondues), le taux de retard s'élève à 29 % en 1<sup>re</sup> année (S1), à 36 % en S2, à 50 % en S3 et à 61 % en S5.

## 10.4 Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice selon la forme et le sexe en 6<sup>e</sup> année primaire, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années secondaires en 2015-2016



- À l'heure
- Retard d'un an
- Retard de deux ans
- Retard de trois ans et plus

En 2015-2016, 83 % des filles inscrites en 6<sup>e</sup> primaire sont « à l'heure » ; ce taux est de 77 % dans les classes de 3<sup>e</sup> secondaire générale (3G).